



CESER - Assemblée plénière du 28 mars 2017

Rapport-avis « Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Déclaration du groupe CGT

La maîtrise de la langue française conditionne l'épanouissement personnel, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès au savoir et à la culture ; les usages sociaux de la langue peuvent être de puissants facteurs d'unité et d'intégration mais aussi de divisions et de ruptures.

C'est dire l'importance d'un engagement financier de l'Etat (garant de l'unité nationale), et de la Région (la loi du 5 mars 2014 consacre son rôle dans la lutte contre l'illettrisme et décentralise les crédits du dispositif « compétences-clés »), qui soit à la hauteur de ces enjeux.

Tarir l'illettrisme à la source se joue essentiellement au niveau des écoles et des collèges; cela nécessite de mettre véritablement en œuvre les moyens d'une aide spécialisée pour tout élève qui, de la petite section de l'école maternelle au Cm2, éprouve des difficultés. Or de 2007 à 2012, les effectifs des RASED¹ ont été réduits d'un tiers.

La CGT rappelle que le droit à la formation initiale différée (reprise d'études générales pour les personnes sorties prématurément de l'école) relève des obligations de l'Etat. Les articles L111-1 et L122-2 du Code de l'Education font obligation à l'Etat de garantir à tous l'apprentissage et la maîtrise de la langue française et un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel, de « *prévoir les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle* ».

La CGT considère qu'il y a urgence pour la Région d'élaborer avec l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires sociaux et associatifs un plan quinquennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Elle partage l'objectif proposé par le CESER d'amener en 5 ans notre région au taux moyen national.

Au regard de la situation en Hauts de France (région métropolitaine la plus touchée), la CGT estime nécessaire de relayer l'action du futur délégué régional dans chaque département, un délégué départemental auprès du préfet qui constituerait ainsi la personne ressource et le relais de l'impulsion du plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme.

Plus de 50% des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi, l'entreprise constitue donc un terrain prioritaire d'action contre l'illettrisme. Le respect du rôle des IRP est essentiel ; la négociation du plan de formation professionnelle doit permettre la mise en application de l'article L 6321.1 du Code du Travail et l'inscription d'action de formation pour l'acquisition des savoirs fondamentaux. De même le contenu du travail doit évoluer pour lutter contre le désapprentissage.

L'usage du "globish"² doit être combattu par la mise en application effective de la loi Toubon.

La CGT partage l'essentiel du rapport-avis et de ses préconisations, elle le votera et le soutiendra.

¹ RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

² Le **globish** (mot-valise combinant global, « planétaire », et English, « anglais ») est une version simplifiée de l'anglais n'utilisant que les mots et les expressions les plus communs de cette langue.